

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3413**

commune (s) :

objet : Autorisation de signer un avenant de transfert du marché attribué à Marc Speeg au profit de la SARL Marc Speeg & Stéphan Michel et associés

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Lafferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3413**

objet : **Autorisation de signer un avenant de transfert du marché attribué à Marc Speeg au profit de la SARL Marc Speeg & Stéphan Michel et associés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12 bis.

Marc Speeg avait un statut de profession libérale. Depuis janvier 2012 son activité est transférée dans une Société à responsabilité limitée (SARL) représentée par Marc Speeg, Stéphan Michel et 2 nouveaux associés, Nathalie Kirch et Philippe Guieu.

Le présent avenant vient prendre acte de cette opération et autorise la SARL Speeg & Michel et associés à se substituer à Marc Speeg pour les marchés communautaires dont il est titulaire ou co-traitant, à compter de la date de notification de l'avenant.

2 marchés passés avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldés sont concernés :

- marche géré par la direction de la voirie - n° 11542711 - Villeurbanne - Réaménagement cours Emile Zola - Maîtrise d'œuvre,

- marche géré par la direction générale au développement urbain (DGDU) - n° 10488410 - Lyon 1er et Lyon 4° - Rives de Saône - Bas-port quai Gillet - Maîtrise d'œuvre.

Cet avenant ne change en rien les clauses des marchés susvisés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert de marchés attribués à Marc Speeg au profit de la SARL Speeg & Michel et associés pour les marchés suivants :

- n° 11542711 - Villeurbanne - Réaménagement cours Emile Zola - Maîtrise d'œuvre,

- n° 10488410 - Lyon 1er et Lyon 4° - Rives de Saône - Bas-port quai Gillet - Maîtrise d'œuvre.

2° - Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.